

“On ne va pas résoudre le chômage avec les métiers en pénurie”

■ Pour la CSC, il n'y a que 5100 postes vacants et 200 000 demandeurs d'emploi en Wallonie.

Le Forem reçoit, chaque année, 50 000 offres d'emploi dans un secteur réputé en pénurie en Wallonie. Ce chiffre faisait bondir Pierre-Yves Jeholet lorsqu'il était du groupe MR dans l'opposition au parlement wallon. Lequel reprochait au Forem de ne pas mettre tout en œuvre pour répondre à la problématique dans une région fortement marquée par le chômage. Fort logiquement, lorsqu'il est devenu ministre de l'Emploi, Pierre-Yves Jeholet a décidé de changer les choses. Dans la déclaration de politique régionale (DPR) signée par le MR et le CDH en juillet dernier, on pouvait notamment lire que *“Le gouvernement wallon stimulera la compétitivité de la Wallonie par l'excellence des qualifications de sa population, par une formation dopée, en lien avec le monde de l'entreprise et adaptée aux métiers en pénurie et d'avenir”*.

La CSC nuance cependant quelque peu cette *“obsession du ministre de l'Emploi”*. *“Mais de quoi parle-t-on exactement lorsque l'on évoque les métiers en pénurie? Quels chiffres se cachent derrière cette notion? Quels motifs peuvent expliquer ces pénuries?”*, explique Bruno Antoine, le président de la CSC wallonne.

Le syndicat s'est penché sur les chiffres du Forem. Et a constaté que sur les 50 000 offres d'emploi, seules 5 100 ne trouvent pas preneur. *“Le ministre fait un pataquès pour près de 5 100 postes de travail, alors que l'enjeu d'une politique de l'emploi concerne 200 000 demandeurs d'emploi et autres exclus du chômage. Pourtant, on donne l'impression que lorsqu'on parle de métiers en pénurie, on a trouvé la solution pour résoudre le chômage.”*

Parmi les principaux motifs expliquant les pénuries, la CSC pointe les conditions de travail difficiles; l'inadéquation des formations proposées ou encore les exigences patronales irréalistes. *“La*

pénurie est parfois entretenue par les employeurs qui exigent des qualifications en décalage avec ce qui est requis pour le poste. Et puis on ne forme pas en trois mois un technicien informatique expérimenté”, poursuit Bruno Antoine. La CSC pointe encore les métiers qui nécessitent un niveau de diplôme et de formation qui dépasse largement celui d'une grande partie des demandeurs d'emploi inscrits au Forem.

Conditions de travail, rémunération, etc.

Pour la CSC, les employeurs doivent aussi prendre leurs responsabilités: *“Certains attendent que l'Esprit saint leur tombe sur le dos en se reposant totalement sur les pouvoirs publics. Si certains emplois sont désertés, c'est peut-être dû aux conditions de travail, à la rémunération, à l'attractivité de la profession, à la fidélisation dans la carrière, etc.”*

Pour illustrer son propos, la CSC a analysé les emplois en pénurie et toute une série d'offres d'emploi proposées. Elle a ensuite relevé les actions à mener pour les rendre attractifs.

Pour les **Infirmie(è)res en soins généraux** par exemple: *“La pénurie serait principalement due aux conditions de travail. On constate de nombreuses réorientations en cours de carrière.”* Pour la CSC, il serait,

dans ce cas-ci, nécessaire de voir si la revalorisation salariale prévue dans le secteur améliore les choses. Pour les **Maîtres d'hôtel**: *“Il s'agit du responsable d'une salle de restaurant. Ce n'est pas une fonction à laquelle on accède par un simple diplôme, il faut de l'expérience et on y accède souvent en grim pant les échelons.”* Pour la CSC il serait nécessaire de s'adapter à la réalité du terrain mais aussi d'améliorer les conditions de travail. Chez les **aides familiales**, *“beaucoup de travailleuses (majoritairement) dans ce secteur ont des temps partiels”*. Pour la CSC il faudrait offrir des contrats à temps plein. Chez les **carrossiers**, *“les conditions de travail et la pénibilité des activités sont pointées ainsi qu'une hyperpolyvalence”*. Il serait nécessaire, pour le syndicat, d'actualiser les formations continues et améliorer les conditions de travail.

Stéphane Tassin